

↳-Environnement

Guide de mise en œuvre du plan d'action conjoint « Une seule santé » à l'échelon national



La mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé » (PAC) à l'échelon national fournit des conseils pratiques sur la manière dont les pays peuvent adapter le PAC afin de renforcer et soutenir l'action « Une seule santé » au niveau national.

En s'appuyant sur la théorie du changement du PAC, le présent guide décrit trois étapes clés pour la mise en œuvre du PAC à l'échelon national :

<p>Ressources pour comprendre et transformer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet n° 1 - Gouvernance, politique, législation, financement et sensibilisation • Volet n° 2 - Développement organisationnel et institutionnel, mise en œuvre et intégration sectorielle
<p>Format : Livre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet n° 3 - Données, éléments probants, systèmes d'information et échange de connaissances
<p>Année : 2024</p>	<p>L'approche par étapes comprend les éléments suivants :</p>
<p>Editeur : OMS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse de la situation, y compris le recensement des parties prenantes et l'examen des résultats de l'évaluation existante 2. La mise en place/le renforcement d'un mécanisme national de coordination plurisectorielle de l'initiative « Une seule santé » 3. La planification de la mise en œuvre, y compris la hiérarchisation des activités et l'optimisation des ressources 4. La mise en œuvre des plans d'action nationaux « Une seule santé » 5. L'examen, le partage et l'intégration des enseignements tirés de l'expérience <p>[d'après résumé éditeur]</p>

Découvrir le livre

<https://iris.who.int/handle/10665/380051>